

## Doctrine de Khéreddine en matière de politique extérieure

« Rien ne nous paraît plus difficile  
Que de déterminer les vrais intérêts d'une nation  
Qu'il ne faut pas confondre avec ses vœux.  
L'accomplissement de nos désirs  
Ne nous éloigne pas toujours de notre perte. »

Paul VALÉRY.

Sur le plan de la politique intérieure, on sait que Khéreddine a tenté d'engager la Tunisie dans des destinées nouvelles et de lui rendre des chances oubliées. Mais qu'en est-il de sa politique extérieure et qu'en penserons-nous ? Offre-t-elle quelque continuité ? S'appuie-t-elle sur une doctrine précise et fondée ? L'a-t-il appliquée et soumise à l'épreuve des faits ? A-t-elle été l'objet de critiques ? Celles-ci sont-elles justifiées ou non ?

Telles sont les questions qui sollicitent notre attention.

A s'en tenir aux apparences, on pourrait croire le problème quelque peu périmé. Au vrai, qui s'intéresse à la psychologie sociale de la Tunisie ou pour être plus précis, à la formation de sa conscience historique, ne manquera pas d'en tirer d'utiles leçons.

Il y a davantage. Le cas de Khéreddine est un cas-type. Un homme d'Etat au carrefour des grandes décisions se trouve en présence d'options redoutables et qui engagent l'avenir. Pour les régimes musulmans autoritaires de l'époque de celui-ci, il faut encore majorer le fait. On peut dire que le chef se trouvait à cet égard dans une solitude glacée et devait prendre ses responsabilités presque sans contrepoids. La consultation était certes obligatoire mais, en fait, ne laissait-elle pas au chef la totalité des risques ?

Quoi qu'il en soit, cela ne fait qu'augmenter l'intérêt du cas de Khéreddine et nous invite à porter sur ses options un

jugement de valeur. Il importe toutefois de bien nous entendre sur ce terme. Pour juger avec une justice intellectuelle élémentaire la politique extérieure de Khéreddine, nous ne nous basons pas sans précaution, pour prendre un exemple, sur les positions des De Beauval, Roustan, Wood, Pinna, Maccio. Dans une étude de caractère historique, ce serait une singulière manière de respecter les faits. Khéreddine étant Tunisien, son optique était tout naturellement tunisienne, comme celle des Consuls précités était, avec un naturel égal, française, anglaise, italienne. Une politique extérieure tunisienne a son originalité et ne saurait être bien comprise qu'en se plaçant dans les perspectives qui lui sont particulières. En un mot, si l'on autorise le langage de la parabole, nous dirons que Khéreddine a un droit strict à être jugé par un tribunal tunisien. Cette remarque faite, la question reste entière : la politique extérieure de Khéreddine se justifie-t-elle sur le plan qui est le sien, le plan tunisien ? Allons plus loin : est-elle exempte de reproche ou ne serait-elle pas de nature à faire quelque entaille à sa réputation ?

Nous ne nous interrogeons pas au hasard. Qui consulte la période de l'histoire qui est la sienne sera contraint d'avouer qu'il éprouve une gêne. Les documents fourmillent de jugements contradictoires. Où est la vérité ? C'est un fait bien connu : le patriotisme de Khéreddine, son dévouement à la Tunisie, à sa cause, à ses intérêts, tranchons le mot : à son indépendance, ont été mis en doute.

Faut-il voir là une calomnie de plus propagée par ses ennemis, ou y aurait-il dans cette assertion une part de vérité, un certain fondement ? L'accusation est assez grave, en tout cas, pour mériter une mise au point. La question de savoir si sa politique extérieure tient ses promesses entraîne un jugement de valeur sur la personne même de Khéreddine, sur sa rectitude, sur ses sentiments profonds à l'égard de son pays.

Si les critiques auxquelles nous faisons allusion s'avéraient exactes, il s'en suivrait, en effet, que Khéreddine aurait travaillé directement ou indirectement à la perte de l'indépendance de la Tunisie. Dans ce cas, fût-il approuvé par d'autres, est-il douteux qu'il s'exposerait à la condamnation de ses compatriotes ?

L'admiration qu'ils éprouvent pour ses belles initiatives en politique intérieure s'estomperait alors devant la répulsion que ne manquerait pas de susciter l'orientation de sa politique extérieure. Réformateur puissant, il serait à leurs yeux un diplomate suspect. Ce serait le point faible, la faille de cet homme de génie.

Les passions étant décantées, le moment serait venu pour l'histoire de traiter ce problème avec sérénité et d'établir un jugement équitable à l'égard de ce grand homme d'Etat. Les sources sont nombreuses dont une probité intellectuelle scrupuleuse peut tirer des conclusions valables. Nous laisserons cette enquête à des historiens de métier. Notre modeste ambition serait d'apporter à nos lecteurs quelques éléments d'appréciation.

Avant de répondre aux critiques dont sa politique extérieure a été l'objet, il nous a paru, en effet, qu'il serait plus expédient de mettre en lumière les principes qui l'ont inspirée. Un essai ultérieur de justification en sera grandement facilité, si tant est qu'il soit tellement nécessaire,

\*\*\*

Au vrai, il n'est pas de question qui ait été plus souvent débattue que celle de la politique extérieure de Khéreddine. Pour s'en convaincre il suffirait de consulter sa correspondance. A partir de 1875 jusqu'en 1879 il passera une partie de son temps à répondre ou plutôt à faire répondre à la propagande insidieuse du ministre Mustapha Khaznadar et de ses partisans tunisiens ou européens, à faire atténuer ou arrêter les campagnes de presse lancées contre lui, tantôt en France, tantôt en Italie.

Un fait doit être porté au crédit de ses adversaires. Nous leur devons pour une part, de pouvoir connaître avec une précision exceptionnelle la doctrine de Khéreddine, en matière de politique extérieure. Que ses adversaires se soient permis envers lui des propos les plus outrageants lui fut certes une épreuve pénible, mais la nécessité de se défendre l'obligea à livrer au public sa pensée. Il fit rédiger par ses correspondants habi-

tuels : Villet, Oscar Gay, Silvestre (l'avocat marseillais qui rédigea la « Réponse à la calomnie »), G. Robert (membre de la « Mission tunisienne » à Paris, dirigée par le Baron Jules de Lesseps), Ballero (directeur d'une agence de presse concurrente de l'agence officielle Havas et directeur de la feuille intitulée : « La Correspondance Universelle »), articles et brochures où l'on peut trouver de précieuses indications sur ses conceptions. Sans doute ces écrits représentent-ils un plaidoyer pro domo, mais en les confrontant avec ce que nous savons par ailleurs de son action et de sa psychologie, nous avons quelques chances de pouvoir définir leur portée exacte.

De cet ensemble d'écrits, une impression maîtresse se dégage et s'impose : le dessein de Khéreddine en politique extérieure a été longuement mûri.

Tout homme d'Etat a une certaine idée — explicitée parfois d'une façon fort partielle ou fort confuse, mais pratiquement très active et très efficace — de son pays, de la manière de le gouverner à l'intérieur et de pourvoir à ses destinées à l'extérieur, au sein des autres nations. En ce qui concerne Khéreddine, nous savions déjà qu'il n'était pas homme à aller d'expédients en improvisations et que toutes ses démarches étaient fondées en raison. Nous savions aussi que concernant les réformes à introduire dans l'organisation de l'Etat il avait un programme précis. Mais nous pouvions nous demander si, sur le rapport de la politique extérieure il avait une doctrine aussi nette. Or, après examen, nous sommes inclinés à penser qu'il s'est fait là aussi sa synthèse personnelle, une synthèse fortement charpentée. Résumons-là :

Toute sa politique extérieure a son point de départ dans une connaissance exacte, une vision lucide de la situation de la Tunisie dans le monde d'alors. Autrement dit, ce grand réaliste ne nourrissait nulle illusion concernant la vulnérabilité de celle-ci, faible en elle-même par comparaison aux pays qui l'environnent, sa faiblesse est encore accrue par son manque d'adaptation aux réalités nouvelles. L'indépendance de ce petit pays, pense-t-il, sera très aléatoire tant qu'il ne sera pas parvenu

à un niveau d'organisation moderne et tant qu'il sera l'objet de la rivalité des grandes puissances.

En attendant des jours meilleurs, le moindre mal pour la Tunisie sera donc de chercher un appui auprès d'un grand Etat. Cet Etat ne saurait être à ses yeux que l'Empire ottoman. Renforcer les liens avec la Porte, utiliser l'aide des Puissances européennes pour favoriser la modernisation, limiter les concessions et maintenir entre elles la balance légale, respecter scrupuleusement contrats et alliances, telles seront les grandes lignes de la politique extérieure de Khéreddine.

#### I. — POLITIQUE AXÉE SUR LA RECHERCHE D'UN APPUI EXTÉRIEUR

Le premier objet d'une politique extérieure bien conduite pour un Etat faible est assurément de sauvegarder l'indépendance du pays. C'est là un objectif minimum. Or, sur ce point, le jugement de Khéreddine paraît des moins optimistes. Il est illusoire, pense-t-il, d'espérer que la Tunisie puisse à cette époque et si l'on pèse le poids des circonstances, conserver son indépendance par ses seuls moyens. Vulnérable elle l'est, mais si elle prétend pratiquer l'isolement absolu dans un souci de défense, sa vulnérabilité n'en sera que plus accusée. Elle sera une proie toute trouvée pour des ambitions très proches. C'est bien là la conviction intime de Khéreddine. Nous nous basons pour l'affirmer sur une Note qui a pour titre : « *Le problème tunisien vu à travers la question d'Orient* ». Ce texte est, il est vrai, impersonnel, mais Khéreddine écrivait rarement lui-même. Comme pour beaucoup d'autres du même genre, on a de bonnes raisons de penser qu'il l'a inspiré très directement, en fournissant les matériaux de base. La Note dont nous parlons a d'ailleurs quelque parenté avec « Réponse à la calomnie » rédigée par Henri Silvestre, avocat à Marseille. On l'a datée du 2<sup>e</sup> semestre 1872 (1). La pensée de Khéreddine s'y montre à découvert et on peut en déduire qu'il n'a jamais perdu de vue ce qu'il savait bien être le danger majeur :

« Si l'on admet... que la Régence soit complètement indé-

pendante et qu'elle ne se rattache à aucun grand Etat, ce n'est plus qu'une faible agglomération de deux millions d'hommes, placée topographiquement dans des conditions telles qu'il puisse prendre un jour fantaisie à quelque grande puissance européenne de s'en emparer et d'en chasser ceux qui en sont aujourd'hui les maîtres ». (1)

Cette vue des choses est-elle conforme aux faits ? Elle ne l'est que trop. Pour comprendre pleinement le sens des réflexions de Khéreddine, il faut se reporter à la période vécue par lui, pendant laquelle la Tunisie fut placée au centre des grandes compétitions internationales. Chose étrange, la conquête de l'Algérie ayant suscité peu d'intérêt chez les grands Etats, leurs ambitions semblèrent se donner rendez-vous en Tunisie. Les rivalités de leurs consuls s'y déployèrent au hasard des circonstances et des personnalités et prirent, à certains moments, le tour le plus fâcheux. Leurs intrigues ne furent pas étrangères à l'état de trouble et d'instabilité du pays, et l'historien Ch. A. Julien pense même que leurs interventions et celles de leurs gouvernements, loin de favoriser le redressement du pays, en précipitèrent la décadence et la chute. La lecture des documents de cette époque laisse en vérité sur une impression accablante. Les hommes d'Etat guettent l'agonie du pays, « soit pour réclamer une partie de l'héritage, soit pour faire payer leur renoncement par des compensations ». Des conflits dont les éléments sont embrouillés et épineux renaissent d'une année à l'autre. La Tunisie est au centre des combinaisons des chancelleries et sert de monnaie d'échange dans les crises internationales.

Pour bien comprendre la conviction de Khéreddine touchant l'extrême vulnérabilité de la Tunisie, il importe donc de bien la situer dans son contexte historique, dans la complexité des circonstances, dans la psychologie des protagonistes. Sa perspicacité a perçu la faille, Témoin des règnes d'Ahmed Bey, de Mohammed Bey, de Mohammed Es-Sadok Bey, il ne pou-

(1) S.M. MZALI, J. PIGNON, Documents sur Khéreddine.. IV *Le problème tunisien vu à travers la question d'Orient (suite)*, dans R.T., 1936, p. 228.

vait plus garder la moindre illusion sur les chances réelles de protéger l'indépendance du pays, sans un appui extérieur.

Il n'était pas homme à jeter un défi aux faits et à se réfugier dans un passé transfiguré par des chimères nostalgiques.

## II. — POLITIQUE DE RATTACHEMENT A L'EMPIRE OTTOMAN

Khéreddine a eu la persuasion que l'Empire Ottoman tenait les maîtresses cartes de la sauvegarde de l'indépendance de la Tunisie. Nous possédons des renseignements précis qui le prouvent, Avant de nous y arrêter, on peut se demander si cette idée était une idée originale et dont la paternité remonte à Khéreddine. Il serait peut-être excessif de le prétendre. L'idée était ancienne en Tunisie, mais on ne se trompera pas en pensant qu'à l'époque de celui-ci, la marche des événements lui donnait un nouveau crédit.

Notons d'abord que le 1<sup>er</sup> Ministre Mustapha Khaznadar avait fini lui aussi, par devenir un partisan convaincu du rattachement à l'Empire Ottoman. Une déception l'explique. En effet, il avait déjà sollicité des puissances européennes la reconnaissance de la neutralité de la Tunisie. Les réformes accomplies dans le pays : Constitution, parlement, organisation judiciaire, administrative, ne l'assimilaient-ils en quelque manière à la Belgique ou à la Suisse ? L'échec de la proposition avait été complet et la plupart des Cours d'Europe avaient refusé de l'agréer.

Dès l'insurrection de 1864, Mustapha Khaznadar, secondé par le Consul anglais Wood, s'était évertué à persuader Mohammed Es-Sadok que le mécontentement de la population « venait de ce qu'elle ne sentait pas assez l'action de Constantinople ». En effet, un facteur nouveau était entré en jeu qui n'était pas de chétive importance : le voisinage de la France en Algérie. La politique de Khaznadar devait en tenir le plus grand compte :

« La présence de la France en Algérie, l'influence croissante de ses représentants à Tunis inquiétaient le Premier

Ministre dont toute la politique tendait à soustraire la Tunisie à la prépondérance française. A défaut de la neutralité, il fallait se mettre sous la protection du Sultan et obtenir son appui en cas de conflit avec la France. Tout en acceptant la suzeraineté de la Turquie, le bey pouvait, pensait le Premier Ministre, conserver l'intégrité du pouvoir, le Gouvernement de la Porte étant trop loin pour exercer une action effective dans l'administration de la Régence ». (2)

L'idée d'une politique extérieure centrée sur l'Empire Ottoman n'était donc pas neuve. Ce que fut l'influence de Khéreddine par rapport à sa diffusion, il est malaisé de s'en rendre compte exactement, Il n'est pas excessif de penser que son rôle sur ce point comme sur tant d'autres, ne fut pas mince. N'oublions pas qu'il était le gendre de Mustapha Khaznadar et qu'avant de se brouiller définitivement avec son beau-père il n'a pas manqué d'exercer sur lui une grosse influence. Certains vont même jusqu'à penser que la préoccupation politique ne fut pas étrangère au mariage de Khéreddine. Quoi qu'il en soit, à qui souhaite plus de rigueur et d'authenticité s'offre un témoignage hautement significatif. L'idée de chercher la sauvegarde de l'indépendance par le biais du rattachement à l'Empire Ottoman est une idée caressée par lui depuis très longtemps, nous affirment ses Mémoires. Comme un homme habitué à dominer et à trancher, remarquons-le bien, il n'a cessé de travailler à sa diffusion à toutes les étapes de sa vie et de sa carrière.

« J'ai toujours eu la conviction que c'est dans les liens qui la rattachent à l'Empire Ottoman que la Régence de Tunis devait chercher sa meilleure sauvegarde contre les convoitises des diverses puissances européennes; ainsi de tout temps, soit comme particulier, simple fonctionnaire ou Premier Ministre, j'ai constamment soutenu les droits de la Turquie sur la Tunisie et conseillé aux Beys de Tunis de maintenir et resserrer leurs liens avec l'Empire ». (3)

(2) E. FITOUSSI, A. BENAZET, *L'Etat tunisien et le Protectorat français*, Paris, 1931, Tome 1, p. 103.

(3) S.M. MZALI, J. PIGNON, Documents sur Khéreddine, *Mémoires de ma vie privée et politique*, R.T., 1934, p. 199.

Il avait donc une vue exacte du péril et la volonté d'y parer. Sa pensée était que la Tunisie se devait de faire partie d'un grand ensemble qui lui offrirait certaines garanties. L'Empire Ottoman serait un havre où elle pourrait chercher refuge. Certaines puissances européennes, l'Angleterre en particulier, ont intérêt au maintien de l'unité de cet Empire et sont opposées à son démembrement.

La position de la Tunisie en sera renforcée. D'ailleurs ses liens avec l'Empire ne s'enracinent-ils pas dans l'histoire ? Elle n'est pas la seule à être dans ce cas.

Il existe, en effet, une série de petits Etats qui gravitent autour de l'Empire Ottoman et qui lui sont rattachés par des statuts juridiques très variés. Quelle que soit la forme de leur dépendance, ils partagent le sort de celui-ci. Ce n'est pas assez dire : il ne sera pas possible de disposer de leur avenir, sans poser le problème sur le plan international et sans provoquer une discussion qui intéressera les plus grandes puissances.

« A côté de la Turquie, proprement dite, se trouvent des Etats secondaires dont le sort nous préoccupe et nous touche au moins aussi directement. Ces petits Etats, l'Egypte et la Tunisie par exemple, ont une existence qui paraît comporter plus ou moins d'autonomie. Les Princes qui les gouvernent ont une autorité plus ou moins indépendante. L'administration de ces royaumes a plus ou moins de sagesse, de grandeur et de crédit, Les liens qui les unissent à l'Empire turc apparaissent avec plus ou moins de vigueur; peu importe, la crise que traverse la Turquie, ces petits Etats la traversent aussi.

« Les raisons politiques qui poussent certains Etats européens à exiger le maintien de l'Empire turc veulent aussi que les destinées de ces royaumes ou principautés de second ordre ne soient pas laissées à l'aventure ». (4)

Mais n'est-ce pas une imprudence que de se lier à cet Empire et ne risque-t-on pas d'être entraîné dans sa ruine toute proche ?

(4) S.M. MZALI, J. PIGNON, Documents sur Khéreddine IV, *Le problème tunisien vu à travers la question d'Orient*, dans R.T., 1935, p. 210.

L'avenir de l'Empire Ottoman lui-même reste tellement incertain ! Sa décadence ne l'expose-t-il pas à un danger mortel ? La Turquie peut se redresser encore répond Khéreddine; le tempérament turc n'a rien perdu de sa force de résistance.

Mais il faut de toute urgence que l'on modernise le pays, par étapes et avec une sage adaptation, que l'on renforce l'autorité, que l'on restaure l'administration et les finances :

« La Turquie a un beau rôle à remplir, elle est maîtresse de son avenir sous la seule condition de mettre son état social au niveau de l'état social européen, en introduisant chez elle les réformes compatibles avec son tempérament....

« Il faut que le pouvoir des Sultans soit placé en dehors de toute atteinte et qu'il soit admis comme un dogme politique indiscutable. Que cela soit ainsi, mais que l'on se hâte en même temps de créer une administration et un contrôle, qu'on restaure les finances, qu'on assure la rentrée des ressources protégées contre toute dilapidation et qu'on pourvoie aux dépenses et aux charges de l'Empire ». (5)

L'Empire Ottoman va-t-il accomplir cette si grande réforme et la réaliser avant qu'il ne soit trop tard ?

Khéreddine n'anticipe pas sur l'avenir. Il se contente d'affirmer que la Tunisie se doit de se lier à lui quoiqu'il arrive. Ce sera pour elle un moindre mal. Elle partagera le sort commun pour le meilleur et pour le pire.

Le meilleur, en l'occurrence, est qu'elle évitera un isolement plein d'aléas et de dangers et bénéficiera de la situation de ce vaste ensemble qu'on appelle la question d'Orient. Le pire serait, par exemple, le démembrement de l'Empire Ottoman. Or, même dans ce cas, elle a quelques chances de n'être pas touchée :

« Le vasselage de la Tunisie est une garantie d'indépendance : tant que l'Empire turc sera debout, les Etats tributaires et vassaux n'auront rien à craindre parce que leur existence touche à la solution de la question d'Orient et que, si l'Empire

turc était un jour remanié, rien ne fait encore pressentir qu'il soit bien intéressant ou bien nécessaire pour l'Europe que les modifications portent sur la Tunisie ». (6)

### III. — POLITIQUE DE BASCULE ENTRE LES PUISSANCES EUROPÉENNES

Rattachée à l'Empire Ottoman, conservant son autonomie, voire même une indépendance de fait, la Tunisie n'en reste pas moins exposée aux convoitises des grandes Puissances européennes. Sa situation est une situation glissante. Un des adversaires les plus tenaces de Khéreddine, l'avocat parisien Edmond Desfossés, dans sa brochure : « Affaires d'Orient — La Tunisie », publiée en 1877, décrit cette vulnérabilité en termes idylliques et vibrants de convoitise :

« ...La Tunisie occupe une certaine place dans les préoccupations de la politique européenne : les événements de 1864 l'ont bien prouvé ! Ceux qui s'accomplissent en ce moment ne sont pas de nature à diminuer ses inquiétudes. Son climat si sain, son sol d'une fertilité inépuisable, ses richesses naturelles si variées, sa vigoureuse et docile population, apte à tous les genres de travaux, pourraient en faire une contrée agricole d'une immense production. Ses côtes de plus de 600 km., ses ports hospitaliers dont le plus célèbre est celui de l'antique Carthage semblent inviter le commerce européen à lui apporter ses produits en échange de ceux de cette terre privilégiée. Située au milieu de la Méditerranée, en face de la France et de l'Italie, confinant l'Algérie et la Tripolitaine, à une journée de la Sardaigne et de la Sicile, sur la route de Malte, de l'Archipel, de la Grèce, de Constantinople, d'Alexandrie et de l'Extrême Orient par le canal de Suez : il est difficile de trouver une position plus avantageuse et plus digne d'envie : la possession de la Tunisie doit donc être l'objet d'une grande convoitise.

« C'est au Bey, c'est à ses ministres à bien s'en pénétrer, à éviter les pièges et, en cas de danger, à savoir trouver leur point d'appui ». (7)

(5) *Idem.*, p. 212.

(6) S.M. MZALI, J. PIGNON, Documents sur Khéreddine, *id.*, p. 228  
(7) E. DESFOSSÉS, *Affaires d'Orient : La Tunisie*, Paris, 1877.

De telles réflexions sont familières à Khéreddine. Un document intéressant entre tous, que nous empruntons à l'étude publiée sous sa direction sur la « Question d'Orient » et où la Tunisie est prise en exemple, nous permet de suivre l'évolution de sa pensée à cet égard; convaincu plus que quiconque de l'extrême vulnérabilité de la Tunisie, il semble n'avoir jamais douté de réussir, lui étant au pouvoir, à neutraliser les Puissances européennes les unes par les autres. Chacune d'entre elles ayant intérêt, quoique pour des raisons différentes, au maintien du statu quo, il espère que leurs rivalités contribueront indirectement à sauvegarder l'indépendance du pays :

« La Tunisie par sa situation géographique, plus encore que par son importance territoriale, est bien faite et bien placée pour tenter les Puissances européennes.

« Voisine de la France et de l'Italie, placée sur la route du commerce anglais, elle peut être convoitée par la France, par l'Italie et par l'Angleterre, mais il faut ajouter tout de suite qu'il paraît assez difficile qu'aucune de ces trois puissances consente jamais à ce qu'une des deux autres en devienne maîtresse.

« Il serait également fort difficile qu'elles en opérassent le partage ». (8)

Cette prévision n'est à proprement parler que la projection d'une espérance personnelle. En définitive, l'avenir du pays ne dépend-il pas du sort de l'Empire Ottoman lui-même ? Or, si ce dernier ne procède pas d'urgence à un redressement administratif et financier, ce serait une profonde erreur de croire qu'il ne sera pas la première victime des Puissances européennes. Dans ce cas, les petits Etats tributaires ou vassaux de la Turquie peuvent-ils vraiment se flatter d'échapper au péril ? Khéreddine l'a espéré un certain moment, à moins qu'il n'ait affiché cet optimisme pour ne pas provoquer de désespoir. Rien ne permet cependant d'insinuer que le danger ait échappé tout à fait à sa clairvoyance. Il n'a pas craint d'affirmer, en effet, dans un autre passage (« Le problème tunisien vu à travers la question d'Orient ») qu'au regard des nations

(8) S.M. MZALI, J. PIGNON, *Documents sur Khéreddine*, IV *Le problème tunisien vu à travers la question d'Orient*, R.T., p. 214.

européennes, la stabilité des petits Etats tributaires ou vassaux, voire leur indépendance, étaient moins assurées que celle de l'Empire Ottoman lui-même. Sans doute, peut-on penser, que la main-mise sur ces pays serait un geste hasardeux et lourd de conséquences, mais il ne faut pas écarter la tentation d'un règlement d'ensemble qui consommerait leur perte :

« Tandis que des raisons d'ordre supérieur semblent imposer à l'Europe entière le devoir de la conservation de l'Empire Ottoman, il est au contraire telles combinaisons politiques qui pourraient bien absorber et faire disparaître les Etats secondaires.

« Il serait puéril de dire que l'absorption de ces Etats par telle ou telle Puissance européenne n'entraînerait pas de graves complications. Et cependant il ne faut pas oublier que le sort de ces Etats rentre dans le règlement même de la « Question d'Orient » et qu'il est si délicat d'y toucher que la nécessité de procéder à ce règlement puisse bien inspirer aujourd'hui la pensée d'y procéder une fois pour toutes afin de n'avoir plus à y revenir ». (9)

Quoi qu'il en soit de l'avenir, que la Turquie soit victorieuse et accepte une paix honorable, que la guerre amène « son écrasement et peut-être son anéantissement », la réalité présente est l'influence de la France, de l'Angleterre et de l'Italie. Ces trois Puissances se livrent une guerre sourde de chicanes sans cesse renouvelées. Leurs consuls, soit qu'ils obéissent à la politique de leur Gouvernement, soit qu'ils prennent des initiatives désapprouvées dans la suite, comme cela est arrivé pour l'un ou l'autre, ne manquent pas d'intervenir activement dans les affaires du pays. C'est même là un trait caractéristique de cette époque :

« Dans les pays soumis au régime des capitulations, les consuls des Puissances européennes sont souvent appelés à intervenir dans les actes du Gouvernement local qui sont de nature à porter atteinte aux privilèges et avantages accordés par les traités à leurs nationaux. L'ingérence de ces agents

(9) Id., p. 213.

diplomatiques dans les affaires tunisiennes avait, de tout temps, déplu aux Beys de Tunis qui entendaient agir en souverains absolus à l'égard de tous les habitants de la Régence ». (10)

Tirée à hue et à dia par des forces antagonistes, une seule règle, pense Khéreddine, devra s'imposer, à la diplomatie de la Tunisie : maintenir vigoureusement la balance égale entre les Puissances, n'accorder aucune faveur à l'une, sans donner une contrepartie, une compensation à l'autre.

« Il faut que la politique extérieure du Bey envers la France, l'Angleterre et l'Italie soit impartiale et compensatrice et il devra éviter à tout prix ce qui pourrait passer pour de la faveur ». (11)

Cette définition très claire de la politique de bascule est empruntée au « Problème tunisien vu à travers la question d'Orient ». Elle vient en conclusion d'une remarque concernant la politique menée par le Bey à l'instigation de Khéreddine. Elle met en garde le Souverain contre ce que la brochure appelle « une politique d'éloignement vis-à-vis de la France » et invite finalement à équilibrer les concessions entre les Anglais, les Français et les Italiens. L'argumentation est-elle désintéressée ? On peut se le demander. La brochure a le dessein de répondre à la campagne de presse lancée dans certains journaux de France contre Khéreddine et sa politique. Quoi qu'il en soit, le texte nous permet de conclure à tout le moins que si le maintien de l'égalité entre les puissances est une nécessité, il est de nature à plonger les dirigeants tunisiens dans un mortel embarras. La menace est ici à peine voilée derrière les conseils :

« Si le Bey veut suivre, à l'égard de la France la politique d'éloignement qu'on paraît lui conseiller, il compromet son pouvoir, son avenir et sa dynastie : Sidi Mohammed Es-Sadok ne pèsera pas lourd dans la main de la France. La France rappellera à la Sublime Porte les origines de la Tunisie.

(10) E. FITOUSSI, A. BENAZET, *L'Etat tunisien et le Protectorat français*, Paris, 1931, Tome 1, p. 101.

(11) S.M. MZALI, J. PIGNON, Documents sur Khéreddine IV, *Le problème tunisien vu à travers la question d'Orient (suite)*, R.T., 1936, p. 229.

« Elle lui dira qu'elle laisse le Sultan le maître de disposer du trône tunisien en conformité de son droit souverain et du code politique de Soliman Ben Selim, mais qu'il ne lui convient pas qu'il y règne un souverain assez faible pour laisser aller le pouvoir en des mains systématiquement hostiles aux intérêts français.

« Ou bien encore : la France, d'accord avec l'Angleterre et l'Italie appliquera au pouvoir politique le système déjà appliqué aux finances tunisiennes et les expédients ne manqueront pas.

« Il est de l'intérêt du Bey et de la Régence que de pareilles éventualités ne se réalisent pas ». (12)

Nous n'avons mentionné ici qu'un exemple entre mille, mais il est hautement caractéristique de la situation de la Tunisie à cette époque. Situation incertaine, en vérité, qui laissait après elle tant de problèmes, d'énigmes, de craintes. La politique de bascule préconisée par Khéreddine était la seule possible, la seule apte à ses yeux à sauvegarder l'avenir du pays. Dans le heurt continu entre les trois puissances en présence, les litiges foisonnent devant lesquels les gouvernants tunisiens ne peuvent que se montrer rétractiles et circonspects.

Un certain nombre d'observateurs européens de cette époque ne semblent pas s'être mépris sur les données générales de la diplomatie tunisienne. Nous relevons en effet sous la plume de l'un d'entre eux, en 1865, cette réflexion typique :

« Il est évident pour moi, sauf meilleur avis, que le but du Bardo est celui d'établir en Tunisie un équilibre d'influence européenne entre les trois puissances : France, Angleterre, Italie, pour le cas échéant se voyant serré par l'une d'elles se jeter dans les bras de l'autre ». (13)

\*\*

Nous avons tenté de dégager les grandes lignes de ce que

(12) Ibid.

(13) P. GRANDCHAMP, *Documents relatifs à la révolution de 1864 en Tunisie*, Tunis, 1935, Tome 2, p. 191.



nous avons appelé la *doctrine* de Khéreddine en politique extérieure. Ce n'est là assurément qu'une esquisse et bien des points resteraient à mettre en lumière. Si sommaire qu'il soit, cet aperçu n'aura pas été inutile, s'il engage les chercheurs à pousser plus loin l'analyse. Une histoire de Khéreddine qui se contenterait d'énumérer les faits se priverait, en effet, d'une précieuse source de lumières. Mais il ne faut pas le dissimuler, vouloir dégager d'une diplomatie les données fermes d'une doctrine est une entreprise hasardeuse. Rien n'est plus délicat que d'établir la vérité en pareille matière. Les diplomaties classiques ne semblent-elles pas fluctuer pour l'ordinaire au gré des circonstances, des intérêts, des ambitions ? Ce serait en tout cas faire preuve d'un optimisme peu critique et véritablement naïf que d'espérer toucher le fond de leur doctrine en se basant sur leurs affirmations successives et contradictoires.

Notre chance ici est peut-être que Khéreddine ne semble pas avoir été un diplomate du type classique ou pour prendre l'hypothèse la plus favorable, un diplomate classique de seconde zone. Il se trouve, en effet, que ses desseins étant longuement mûris, il a toujours ignoré la politique fluctuante, contradictoire. Cet homme était tout d'une pièce. Son chemin une fois tracé, il n'en déviait pas d'un pouce, que ce soit en politique intérieure ou extérieure. Voilà un fait qu'il ne faut jamais perdre de vue quand on parle de Khéreddine. Ses démissions successives à Tunis ou à Constantinople n'ont pas d'autre motif que sa rectitude. Il n'était pas taillé pour appliquer les conceptions et la politique des autres. Sa droiture explique ses succès et, chose moins remarquée, ses revers. Se tenant très au-dessus des intrigues, il répugnait aux manœuvres louvoyantes. Ses correspondants s'inquiétaient parfois de son indifférence aux attaques de ses adversaires, le prévenaient de leurs procédés sournois et le mettaient même en garde contre un excès de crédulité. Tel est l'homme et son caractère.

Nous ne pensons donc pas nous être égarés en cherchant à définir sa doctrine de base. Si notre enquête s'avère conforme à sa vraie pensée, nous avons l'assurance a priori que toute sa diplomatie en sera inspirée et se développera avec tenacité

dans sa ligne. Il ne nous restera donc qu'à soumettre notre affirmation à l'épreuve des faits et à nous demander comment Khéreddine va appliquer ses conceptions. Le moment de l'histoire où il va donner sa mesure est lourd d'incertitudes. Les oppositions entre les grandes Puissances européennes sont de plus en plus flagrantes. Les causes d'antagonismes sont là, les unes très apparentes, les autres secrètes, mais déterminantes.

Le conflit est fatal. Comment Khéreddine va-t-il défendre la Tunisie ?

C'est ce que nous allons voir dans un prochain article.

A. DEMEERSEMAN.